

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 16 juin 2016 à 20 heures**

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN et Fabien WEIDER, MM Margone BIRSINGER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFER et Henri WENCK.

Absents excusés : Mme Véronique DE NEEF et M Serge GAISSER.

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mme Véronique DE NEEF à M l'Adjoint SCHICKLIN  
M Serge GAISSER à M le Maire Henri MATTES.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2016
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme :  
Décision quant à l'adhésion de la commune à l'AFUA "Rue de la Dîme" pour les parcelles dont elle est propriétaire,
4. Affaires générales
  4. 1 Approbation de la convention de mise à disposition de la désherbeuse à eau chaude
  4. 2 Marquage de la chaussée
  4. 3 Dispositifs à installer en vue d'une réduction de la vitesse dans la traversée du village
  4. 4 Ouverture d'un centre périscolaire sur le site de l'école primaire
  4. 5 Installation de la cuisine, de la salle à manger et achat du matériel nécessaire au périscolaire
  4. 6 Location de la chasse
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

### **1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport des délégués :**

M l'Adjoint WEIDER a participé avec les autres délégués à la réunion du Syndicat d'eau du 8 juin 2016 au cours duquel plusieurs points ont été abordés dont celui de l'affaire de glissement de terrain qui s'est produit en 2010 à Michelbach-le-Haut.

Dans le cadre de la démarche « Zéro pesticide » M l'Adjoint ESTERMANN a réceptionné le 8 juin 2016 l'étude de l'organisme FREDON pour l'aide au changement de pratiques de désherbage dans la commune.

Enfin le 9 juin dernier, il a participé à l'audit 2016 en vue de l'obtention de la distinction « Commune Nature ».

M le Maire s'est rendu à la réunion de lancement de la révision du SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, le 16 juin 2016.

### **3 Urbanisme :**

Décision quant à l'adhésion de la commune à l'AFUA "Rue de la Dîme" pour les parcelles dont elle est propriétaire.

M le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale des propriétaires de terrains situés à Michelbach-le-Bas au lieu-dit Zehntelweg, en vue de la constitution de l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Rue de la Dîme » aura lieu le 08 septembre 2016 à la mairie de Michelbach-le-Bas.

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section 14 N° 40 de 167 m<sup>2</sup>, n° 266 de 37 m<sup>2</sup>, n° 281 de 5 m<sup>2</sup>, n° 279 pour partie pour 282 m<sup>2</sup>, n° 116 pour partie pour 230 m<sup>2</sup>, chemin de 502 m<sup>2</sup>, soit un total de 1223m<sup>2</sup>, et est donc concernée par la constitution de l'AFUA.

M le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour adhérer à l'AFUA « Rue de la Dîme ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'adhérer à l'AFUA « Rue de la Dîme » à MICHELBAACH LE BAS et autorise M le Maire à signer les documents y afférents.

M l'Adjoint SCHICKLIN représentera la commune à l'AFUA.

### **4. Affaires générales**

#### **4.1 Approbation de la convention de mise à disposition de la désherbeuse à eau chaude**

M l'Adjoint SCHICKLIN présente la convention de partenariat pour la mise à disposition de la désherbeuse à eau chaude dont la commune de Michelbach-le-Bas a fait l'acquisition et qui sera utilisée par les trois communes du Syndicat d'eau.

Les élus approuvent le document avec la modification suivante à apporter à l'article 3 :

- La convention peut être résiliée par une commune par lettre recommandée, en respectant un préavis de 2 mois, sans pouvoir prétendre au remboursement de la participation ou d'une partie de la participation versée initialement à la commune de Michelbach-le-Bas.

M le Maire est autorisé à signer le document.

#### **4.2 Marquage de la chaussée**

La parole est à Monsieur le Délégué Michel MEYER ;

Il soumet à l'assemblée le devis pour le marquage de l'axe de la chaussée et les différentes signalisations routières (cédez le passage etc...)

Ce devis s'élève à la somme de 5 337,- € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis pour le marquage au sol, s'élevant à la somme de 5 337,- € TTC, les fonds étant prévus au budget primitif 2016,
- AUTORISE M le Maire à donner l'ordre de service.

#### **4.3 Dispositifs à installer en vue d'une réduction de la vitesse dans la traversée du village**

Suite aux décisions du Conseil Municipal du 31 mars 2016, M le Délégué Michel MEYER présente à l'assistance des devis chiffrés pour la mise en place de feux comportementaux sur la départementale.

M MEYER précise que le feu est rouge et se met au vert lorsque la vitesse est respectée.

Renseignements pris auprès des autorités, il est impératif de poser les feux par paire, de chaque côté de la chaussée.

Le devis pour la pose de feux à deux endroits du village s'élève à la somme 40 366,- € TTC, alors que les prévisions budgétaires pour cette opération sont chiffrées à 20 000,- €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- DE FAIRE POSER un feu double au passage de l'école primaire,
- DE PREVOIR un bouton pouvant être actionné pour le passage des piétons,
- D'AUTORISER M le Maire à donner l'ordre de service.

#### 4. 4 Ouverture d'un centre périscolaire sur le site de l'école primaire

M le Maire informe le Conseil Municipal que le périscolaire de Ranspach-le-Bas, qui accueillait jusqu'à présent les élèves de Ranspach-le-Bas et de Michelbach-le-Bas, ne pourra plus accueillir les enfants de Michelbach-le-Bas à partir de la rentrée 2016, faute de place, pour les repas de midi. Il y a eu en effet beaucoup de nouvelles inscriptions sur les deux communes.

M le Maire et M l'Adjoint SCHICKLIN ont donc entrepris les démarches pour l'ouverture d'une structure d'accueil à Michelbach-le-Bas, sur le site de l'école primaire, pour le midi uniquement. Les prévisions actuelles font état de 15 à 20 élèves qui utiliseraient cette structure. L'accueil du soir se ferait comme actuellement à Ranspach-le-Bas.

Les repas, qui arrivent froids, seraient réchauffés dans la cuisine intégrée au site. Les enfants mangeraient ensuite dans la salle de classe inutilisée transformée en salle à manger, tandis que la salle et la cour d'école serviraient aux animations.

Il explique que la structure serait gérée par l'Association des Foyers Clubs qui mettrait le personnel nécessaire à disposition et s'occuperait de la commande des repas. Pour une vingtaine d'élèves, il faut 3 personnes sur place.

L'Association facturerait également les contributions dues par les parents. Le service serait facturé à la commune mensuellement.

M le Maire, MM les Adjointes SCHICKLIN et WEIDER participeront prochainement à la réunion entre les deux communes de Michelbach-le-Bas, Ranspach-le-Bas et les Foyers-Clubs pour préciser les contours de la convention et le montage financier.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, le coût pour la commune peut être estimé à la somme de 28 000 € par année scolaire.

S'en suit une longue discussion quant aux participations financières des parents qui s'élèvent actuellement pour le midi de 7 € à 7,30 € selon le revenu.

Les élus sont d'avis que cette participation devrait être revue à la hausse pour alléger la part de la commune qui serait dès lors trois fois supérieure à la contribution actuelle.

M le Maire propose dans un premier temps de faire l'acquisition de l'équipement nécessaire à la cuisine qui devra être équipée aux normes, ainsi que du mobilier et matériel destiné à la restauration des enfants.

La discussion sur les tarifs pourra être reprise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, après l'entrevue avec les Foyers-Clubs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, décide à l'unanimité :

- D'OUVRIER une garderie et cantine sur le site de l'école primaire à compter de la rentrée de septembre 2016,
- DE DECIDER des niveaux de participations financières des parents en juillet prochain,
- DE DEFINIR le coût annuel du service pour la commune à ce moment-là.

#### 4. 5 Installation de la cuisine, de la salle à manger et achat du matériel nécessaire au périscolaire

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les estimations chiffrées pour les installations nécessaires et l'achat de matériel et mobilier en vue de l'ouverture du périscolaire.

Liste des dépenses à prévoir :

- Aménagements spécifiques de la cuisine : 22 859.40 € TTC
- Achat de tables, chaises et matériel de restauration : 2 952.38 € TTC
- Achat de vaisselle et ustensiles divers : 1 592,- € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DÉBLOQUE les fonds nécessaires pour le financement des aménagements et acquisitions ci-dessus, soit une somme de 27 403.78 € TTC.
- AUTORISE M l'Adjoint SCHICKLIN à lancer les commandes, afin que le service soit opérationnel pour la rentrée de septembre.

#### 4. 6 Location de la chasse

Suite à la décision du Conseil Municipal de louer la chasse, M le Maire indique aux élus qu'il y a lieu de prendre une décision en ce qui concerne la définition des lots de chasse.

Le ban communal peut être loué entier ou être divisé en lots d'une contenance au moins égale à 200 HA.

Le Conseil Municipal souhaitant une étude chiffrée quant aux possibilités à envisager, décide de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

### **5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire informe les élus :

- qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti suivant :  
section 14 n° 117 lieu-dit Zehntelweg d'une superficie de 10 ares 12 ca.  
Le prix de vente du bien est chiffré à la somme de 14 976.60 €.

### **6. Divers.**

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est repoussée du 13 au 21 juillet 2016.

Mme l'Adjoint GOEPFERT et M RICHERDT donnent les résultats de l'enquête auprès de la population de mai 2016. 115 questionnaires ont été rendus, soit 37 % de retours.

Les résultats feront l'objet d'un « Michelbach-le-Bas info ».

M l'Adjoint SCHICKLIN organisera une réunion technique consacrée à la sécurité. Avant la réunion, il rencontrera la Direction des Routes.

M ROSENBLATT demande s'il est prévu de projeter les matchs de la coupe de football dans la salle des fêtes. M le Maire lui répond que l'Amicale des Sapeurs Pompiers a entrepris les démarches dans cet objectif.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 25.